

BTS MVAOE METIERS DU VEGETAL



Alimentation, Ornement et Environnement

VOIE SCOLAIRE, APPRENTISSAGE OU FORMATION CONTINUE



DURÉE DE LA FORMATION

2 ans - 700h de cours par an En **alternance** (stages ou apprentissage)

Voie scolaire:

20 semaines de stage par an **Apprentissage** :

20 semaines de formation en CFA

Possibilité d'adapter la durée de formation après un positionnement

DIPLÔME PRÉPARÉ

Le BTS Agricole

Diplôme d'État (niveau 5) de l'enseignement professionnel délivré par le Ministère de l'Agriculture

L'ÉTABLISSEMENT

 Internat et restauration sur place
 Navette quotidienne depuis la gare de Saint-Rambert-d'Albon Code diplôme : 32321114 - RNCP : 36773 - Date d'échéance d'enregistrement : 31/08/2028 CERTIFICATEUR : MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Le ou la titulaire du diplôme exerce son activité dans des contextes variés (plein air, sous abri, hors sol) en prenant en compte le facteur environnemental et en mettant en œuvre des techniques de haut niveau. Il ou elle travaille dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité, de qualité et de développement durable.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Former des profesionnel.le.s compétent.e.s, qualifié.e.s et avec une expérience de terrain
- **Développer** le sens des responsabilités, de l'initiative et de la prise de décisions techniques et managériales

EXEMPLES D'ACTIVITÉS VISÉES

- Réalisation de diagnostics technico-économiques
- Implantation d'une production (selon le matériel végétal et les équipements disponibles)
- Conduite de productions combinant différentes méthodes et matériels
- Contrôle des paramètres de croissance de développement et de l'état sanitaire
- Gestion de la main d'œuvre
- Formulation de conseils liés à la conduite de production

MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

Pédagogie de l'**alternance** basée sur le vécu. Interventions de professionnels du secteur. Visites de terrain. Suivi personnalisé en centre de formation et en entreprise.

CONDITIONS D'ADMISSIONS

- Avoir validé un baccalauréat ou équivalent
- Sous statut scolaire : sans condition dans le cadre d'une poursuite de scolarité
- En apprentissage : avoir entre 16 et 29 ans
- En formation continue : selon les modalités de prise en charge (nous consulter)













BTS MVAOE METIERS DU VEGETAL



Alimentation, Ornement et Environnement

VOIE SCOLAIRE, APPRENTISSAGE OU FORMATION CONTINUE



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle continu:

Evaluations Certificatives en Cours de Formation (ECCF) à la fin de chaque semestre.

POUR S'INSCRIRE

Sur le site **Parcoursup**, entretien de motivation et sur dossier.

En dehors de Parcoursup : nous consulter

Signature d'un contrat d'apprentissage dans les 3 mois qui suivent le début de la formation

MODALITÉS FINANCIÈRES

- Adhésion à l'association
- Possibilité de pension ou demi pension (nous consulter)
- Pour les coûts de la formation, nous consulter.

ACCESSIBILITÉ

L'ensemble de nos formations est accessible aux personnes en situation de handicap. Possibilité d'aménagement du parcours de formation (nous consulter)

RÉPARTITION SEMESTRIELLE

SEMESTRE 1
Technicien supérieur des Métiers du Végétal
Agricultures et sociétés
Démarche qualité et santé au travail
SEMESTRE 2
Protection des cultures
Enjeux et projets locaux et EIL : appréhender la commercialisation de produits végétaux et animer un atelier d'art flor
Planification et amélioration continue
SEMESTRE 3
Conduite de culture : choix techniques et raisonnements dans un contexte de transition
Approche globale et durabilité d'une exploitation agricole
Expérimentation et CIV (Cultures In Vitro)
SEMESTRE 4
Maîtrise des milieux pour les productions
Pilotage de l'entreprise
Intégration professionnelle (POST-BTS)

Chaque UE est constituée de modules relevant à la fois du domaine commun et du domaine professionnel.

Modules du domaine commun:

- M1: Inscription dans le monde d'aujourd'hui
- M2: Construction d'un projet personnel et professionnel
- M3: Communication

Modules du domaine professionnel (spécifique à la spécialité "Métiers du Végétal") :

- M4 : Conduite de systèmes de culture spécialisée
- M5 : Conduite des milieux de systèmes de culture spécialisée
- M6 : Organisation du travail dans le système de production
- M7 : Pilotage stratégique du système de production
- M8 : Accompagnement au changement

RÉMUNÉRATION (apprentissage)

Rémunération en Contrat Apprentissage*	Moins de 18 ans	De 18 ans à 20 ans	De 21 ans à 25 ans	26 ans et +
1ère année	27% SMIC**	50% SMIC**	53% SMIC**	
2ème année	39% SMIC**	57% SMIC**	61% SMIC**	100% SMIC**
3ème année	55% SMIC**	67% SMIC**	78% SMIC**	

^{*}Le taux de rémunération ne peut en aucun cas être inférieur, le cas échéant, au taux perçu par l'apprenti.e lors d'un précédent diplôme.

LES DÉBOUCHÉS

Poursuite de la formation : Licence Pro, Certificat de Spécialité, Ecole d'ingénieur Vie active : Technicien.ne d'expérimentation, chef.fe de culture, technicien.ne conseil, technico-commercial, responsable d'exploitation









10, rue de l'Europe 26140 Anneyron 04 75 31 50 46 - mfr.anneyron@mfr.asso.fr





^{**}Ou du minimum conventionnel de l'emploi occupé.